

Rapport annuel de durabilité 2024

CPR Biodiversité Actions Monde

Données du portefeuille sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document à destination des investisseurs professionnels

Chiffres clés 2024¹

CPR Biodiversité Actions Monde

50,8%



Part du portefeuille avec des objectifs SBT validés² vs 48,4% pour l'indice³

36,3%



Part des investissements du portefeuille engagés sur des enjeux de préservation du capital naturel

56M€



Encours sous gestion

-28,6%



Réduction de l'intensité carbone⁴ du portefeuille vs celle de l'indice

-64,6%



Réduction de l'intensité eau⁵ du portefeuille vs celle de l'indice

97%



Taux de participation aux Assemblées Générales



Avant-propos

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants - plantes, animaux, bactéries, champignons...- ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent et interagissent. La biodiversité est indispensable à toute vie sur Terre ; elle fournit des services écosystémiques vitaux pour l'être humain en termes d'approvisionnement (eau douce, oxygène, matières premières - bois, alimentation, énergies, médicaments -,....) et de régulation (pollinisation, fertilisation des sols, régulation du climat, prévention de l'érosion,...). Pourtant, les pressions exercées par l'Homme sur la biodiversité sont multiples et la surexploitation des ressources, le réchauffement climatique, le changement d'usage des sols, la pollution n'en sont que quelques illustrations.

« Si rien n'est fait pour enrayer la disparition de la nature, cela coûtera au moins 479 milliards de dollars par an au niveau mondial, soit près de dix mille milliards de dollars d'ici 2050, l'équivalent des économies du Royaume-Uni, de la France, de l'Inde et du Brésil cumulées. »⁶

Chez CPRAM, nous sommes conscients que les capitaux que nous gérons pour le compte de nos clients représentent un levier d'action puissant. Dès 2018, nous nous sommes engagés dans la transition climatique en lançant en partenariat avec le CDP la première solution d'investissement dédiée à cet enjeu⁷. La gamme complète déclinée sur toutes les classes d'actifs totalise aujourd'hui plus de 4 milliards d'euros d'encours et finance les meilleures pratiques tout secteur confondu, en matière de transition climatique. Dans la continuité et selon la même philosophie, nous avons souhaité adresser les enjeux liés à la biodiversité en lançant le fonds actions internationales CPR Biodiversité Actions Monde⁸ en décembre 2023.

Géré activement, il place au même niveau la recherche de performances financière et durable. Pour ce faire, le fonds sélectionne les entreprises cotées qui présentent les meilleures perspectives d'appréciation financière parmi les sociétés les plus engagées en matière de biodiversité, et les accompagne dans l'amélioration de leurs pratiques, notamment via l'engagement actionnarial. Les équipes de Gestion et Recherche de CPRAM ont bénéficié de l'appui scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

Cette stratégie s'inscrit dans les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité de Kunming Montréal et dans le cadre des engagements du Groupe Amundi qui souhaite mieux intégrer la biodiversité dans ses processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint, en 2021, l'initiative Finance for Biodiversity Pledge⁹. En outre, la biodiversité est intégrée dans la politique générale d'investissement responsable et la préservation du capital naturel est un des domaines d'engagement prioritaires du Groupe¹⁰.

Fidèles à notre engagement de transparence, les équipes de CPRAM sont fières de vous proposer le premier rapport de durabilité du fonds CPR Biodiversité Actions Monde. Il vous détaille notre philosophie & méthodologie d'investissement, notre politique d'engagement ainsi que les résultats et illustrations concrètes pour participer à notre niveau aux efforts collectifs nécessaires pour réduire les pressions sur la biodiversité.

[1] Sources : CPRAM et Amundi, données au 31/12/2024 [2] Les données SBT sont disponibles sur le site Internet <https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action> [3] Indice de référence : MSCI World [4] Les données carbone sont fournies par Trucost. [5] Les données d'intensité d'eau sont fournies par Thomson Reuters pour Refinitiv [6] Rapport Global Futures Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making, Février 2020 : <https://www.worldwildlife.org/publications/global-futures-assessing-the-global-economic-impacts-of-environmental-change-to-support-policy-making> [7] CPR Invest - Climate Action, lancé en 12/2018 [8] Pour plus d'informations sur le fonds, veuillez vous référer au prospectus publié sur le site internet CPRAM <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/products/FR001400RQY9> [9] <https://www.financeforbiodiversity.org/> [10] La politique générale d'investissement responsable est disponible sur notre site Internet : <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

Notre philosophie d'investissement résolument transition

CPR Biodiversité Actions Monde est un fonds 100% actions internationales qui vise à financer les entreprises à fort enjeu sur la biodiversité qui sont engagées dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques pour réduire leurs pressions exercées sur l'usage des sols, l'exploitation des ressources, la pollution, le réchauffement climatique, les espèces invasives, etc.... Cette approche transition est combinée à une démarche forte d'accompagnement de la société de gestion via l'engagement actionnarial^[1].

Cadres de référence et théorie du changement

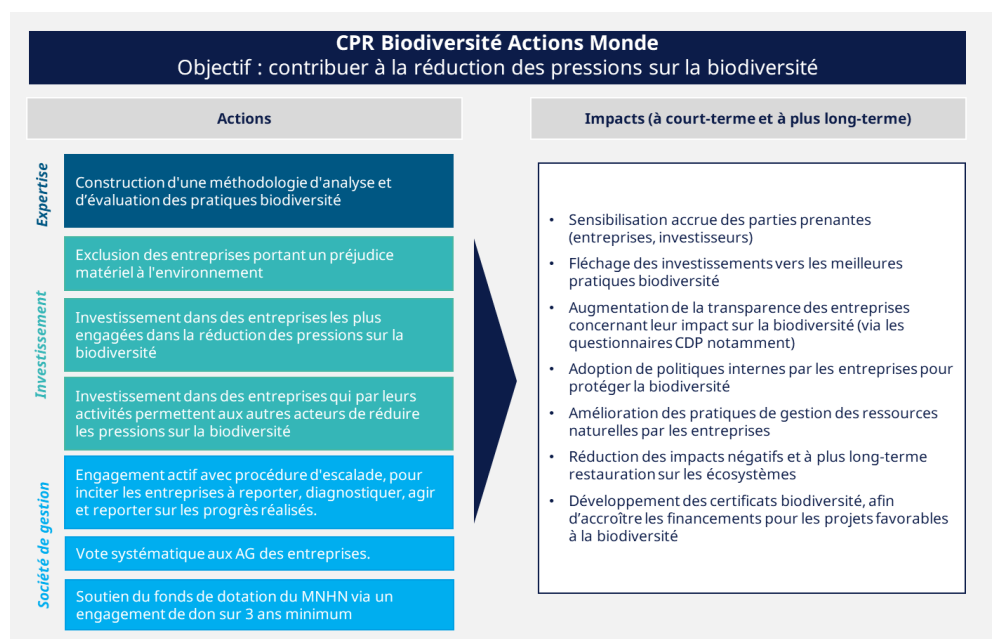
Financer la transition passe selon nous par le ciblage des secteurs à fort enjeu car nous sommes convaincus que c'est l'accompagnement de leurs efforts à eux qui aura les conséquences les plus significatives sur la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous engageons sur une exposition significative à ces secteurs. Les objectifs d'impact s'inscrivent dans différents cadres de référence, le cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal^[2], l'accord de Paris^[3] et plusieurs Objectifs de Développement Durable ou cibles de ces ODD (15, 2.4, 6.3, 6.4, 12.5, 14.1, 14.2, 14.3)^[4].

Notre activité d'investissement au travers des actifs confiés par les investisseurs et épargnants apparaît comme le contributeur le plus direct aux objectifs d'impact. Aussi, nos travaux de Recherche s'avèrent-ils déterminants comme par exemple via la méthodologie

d'analyse des pratiques en matière de biodiversité que nous avons créée en bénéficiant de l'appui d'experts du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Les activités d'analyse extra-financière ou d'engagement avec les entreprises ont également un pouvoir d'influence important particulièrement ici dans le cas des actions cotées. Nos engagements au niveau de la société de gestion en faveur de notre écosystème et en lien avec les impacts positifs recherchés viennent compléter le dispositif de la chaîne d'intervention au profit des objectifs du fonds.

L'atteinte de ces objectifs d'impact est dépendante de plusieurs facteurs externes dont notamment la disponibilité de données homogènes et la convergence des pratiques des gestionnaires d'actifs. Toutefois, la directive CSRD^[5], la publication de taxonomies, la mise en œuvre de réglementations associées à des plans de financement public ambitieux ainsi que la mobilisation d'investisseurs devraient donner une impulsion favorable en faveur de standards d'investissements homogènes en la matière.

Notre pouvons regrouper notre méthodologie en **quatre grands axes - exclure, sélectionner, investir & améliorer et engager & s'engager** - qui structure la note méthodologique.



[11] L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec celles-ci. L'activité d'engagement d'un gestionnaire d'actifs vise à influencer, en sa qualité d'actionnaire, les activités ou la conduite d'une entreprise dans laquelle il investit, dans le but d'améliorer ses pratiques ESG ou son impact sur des sujets clés de durabilité. L'engagement implique un programme et des objectifs spécifiques axés sur des résultats concrets dans un délai imparti. En résumé, l'engagement cible des changements spécifiques et mesurables sur une période prédéterminée. [12] Equivalent pour la biodiversité de l'accord de Paris sur le climat <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf> [13] <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris> [14] <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable> [15] <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/dossiers-thematiques/le-reporting-de-durabilite-csrd>

1. EXCLURE - Politique de gestion des externalités négatives

L'univers de départ est l'indice MSCI World. En premier lieu, nous appliquons la politique générale d'exclusion mise en place par le Groupe Amundi en tant que socle de sa responsabilité fiduciaire. Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité. Cela comprend les exclusions normatives liées aux conventions internationales et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les politiques sectorielles concernent les combustibles fossiles, le tabac et l'armement.

En complément et spécifiquement en lien avec la philosophie d'investissement sur la biodiversité, nous mettons en œuvre des exclusions complémentaires visant à mieux gérer les externalités négatives qu'elles soient préjudiciables pour la biodiversité ou en lien avec de mauvaises pratiques ESG ou controverses élevées :

les mauvaises pratiques dans la gestion des forêts, l'usage de la ressource en eau et sa pollution ou encore en lien avec le climat d'après l'évaluation du CDP ;

les activités et usages préjudiciables pour la biodiversité : huile de palme, pesticide, déforestation intensive, extraction minière sous-marine, énergies fossiles...

les mauvaises pratiques ESG selon le référentiel Amundi à la fois sur l'évaluation globale de l'émetteur et sur les critères liés à la composante Environnement en particulier.

2. SELECTIONNER - Evaluation des entreprises

1- Principes de départ

Depuis 2023, les équipes de CPRAM bénéficient de l'appui scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) autour des enjeux liés à la biodiversité. Les experts du MNHN apportent leurs connaissances et nourrissent les réflexions aussi bien des Ingénieurs Recherche que des gérants sur les impacts et dépendances des entreprises sur la biodiversité.

Nous considérons que les entreprises doivent réduire les pressions qu'elles exercent sur la biodiversité et que tous les secteurs économiques sont concernés.

Nous considérons aussi que la dynamique des efforts réalisés par les entreprises est aussi importante que l'empreinte actuelle pour laquelle la mesure reste un défi (estimations) et que la problématique de la biodiversité est locale et spécifique contrairement au climat qui doit être appréhendé de façon globale.

Nous nous sommes appuyés sur le cadre défini par le Science Based Targets Network¹⁶ (SBTN) qui couvre tous les aspects de la nature et vise deux objectifs : la neutralité carbone et la nature positive. Si le SBTN adresse cinq piliers de la biodiversité que sont le Climat, l'Eau douce, les Océans, la Terre et les Espèces, nous avons retenu à ce jour 3 piliers dans notre approche : Terre, Eau et Climat. Nous ne distinguons pas les parties Eau douce et Océans que nous avons regroupées sous le pilier Eau et nous ne sommes pas en mesure d'intégrer le pilier Espèces en l'absence de données disponibles. Notre méthodologie d'évaluation des entreprises est structurée autour de ces 3 piliers.



2- Définition des secteurs à fort enjeu biodiversité

La philosophie d'investissement du fonds repose sur une approche transition. Nous cherchons donc à adresser en priorité les secteurs à fort enjeu biodiversité. Néanmoins, il n'existe pas aujourd'hui de standards encadrant l'identification de ces secteurs comme tel est le cas pour le climat¹⁷. Nous nous sommes donc appuyés sur les travaux de la TNFD (The Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) et de la Fondation Finance for Biodiversity. Nous avons retenu la liste prioritaire et la liste secondaire de secteurs à fort enjeu biodiversité parmi lesquels on retrouve les industries automobile et pharmaceutique, les produits alimentaires, la chimie, les matériaux de construction, les semi-conducteurs...

Ces deux listes ne représentant que 40% de l'indice MSCI World, nous avons complété avec les secteurs à fort enjeu climatique (high impact climate sector : HICS, car nous sommes convaincus que le climat fait partie intégrante des enjeux sur la biodiversité) qui affichent une empreinte biodiversité élevée. Cela s'inscrit dans la logique de notre philosophie décrite en préambule. Pour ce faire, nous avons analysé l'empreinte biodiversité des HICS au travers du MSA.ppb¹⁸.

Nous nous engageons à détenir en portefeuille un poids significatif de valeurs appartenant aux secteurs à fort enjeu sur la biodiversité.

[16] <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

[17] Définis par la commission européenne dans le cadre des indices climat : High Impact Climate Sectors ou HICS. [18] Le MSA (Mean Species Abundance) est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Il est utilisé par les entreprises et institutions financières pour mesurer l'empreinte de la biodiversité. A titre d'illustration, un impact de 1 msa.km² est équivalent à l'artificialisation de 1 km² d'espace naturel (exemple : une forêt convertie en dalles de béton).

	Nombre de secteurs GICS niveau 3	MSA.ppb		
		Min.	Moy.	Max.
Liste prioritaire	10 secteurs	1 302	6 264	23 091
Liste secondaire	12 secteurs	93	2 729	10 016
Secteurs à fort enjeu climatique avec un MSA élevé	34 secteurs	212	1 552	6 267

3- Définition des secteurs à fort enjeu biodiversité

Notre approche est best-in-class et s'appuie sur une matrice de matérialité. Celle-ci a pour objectif d'intégrer les enjeux en matière de biodiversité spécifiques à chaque secteur d'activité et de positionner chaque émetteur au sein de son secteur (GICS niveau 2).

Pour ce faire, nous avons utilisé les données de MSA.ppb fournies par Carbon 4 Finance. Cette empreinte biodiversité est issue de l'agrégation des empreintes sur chacune des onze pressions de la méthodologie de notre fournisseur. Nous avons cartographié les 11 pressions sur nos 3 piliers : Terre, Eau et Climat.

En croisant les données des émetteurs par secteur sur chacun des piliers et au global, nous obtenons une matrice de pondération sectorielle.

Prenons un exemple au sein du secteur alimentaire qui est celui qui exerce le plus de pression sur la biodiversité¹⁹. Les empreintes générées par le secteur de l'alimentation s'observent en effet à chaque étape de la chaîne de valeur, de la production agricole via l'utilisation de pesticides, l'usage intensif de l'eau, la déforestation à la distribution via le transport longue distance, l'artificialisation des sols pour les grandes surfaces, les emballages plastique, le gaspillage... en passant par la transformation alimentaire et jusqu'au consommateur final. A partir des données de notre fournisseur, nous avons décomposé le MSA.ppb d'un acteur majeur du secteur alimentaire, et ce sur chacune des pressions exercées sur la biodiversité comme le montre le graphique ci-après. Son empreinte globale est de 2 210 MSA.ppb. 3/4 de son empreinte sur la biodiversité touche le pilier Terre alors que les pressions exercées sur les piliers climat et eau sont équivalentes. De ce fait, le pilier Terre sera donc pondéré à 75% dans nos différentes analyses alors que les autres piliers seront pondérés à 12,5% chacun.

Décomposition du MSA.ppb pour un acteur du secteur alimentaire²⁰



[19] en actions cotées – MSA, selon CPRAM – Carbone 4, octobre 2024

[20] Source : CPRAM à partir des données Carbon 4 Finance

4- Evaluation de l'impact biodiversité

Pour mesurer le niveau d'impact et évaluer la transition des entreprises, nous avons développé une approche combinant trois scores :

- Le score d'empreinte instantanée : l'empreinte biodiversité à un instant T et sa décomposition sur les trois piliers Terre / Climat / Eau ;
- Le score de dynamique : les efforts réalisés c'est-à-dire la trajectoire sur les cinq dernières années ;
- Le score de confiance : la crédibilité autrement dit les politiques et initiatives mises en place en faveur de la biodiversité au sein de l'entreprise.

La matrice de matérialité est utilisée pour normaliser le positionnement des émetteurs au sein

de leur secteur et ainsi les classer pour obtenir les trois scores finaux allant de 0 à 1.

La ressource financière liée à notre activité d'investissement et aux actifs qui nous sont confiés apparaît comme le contributeur le plus direct pour mener les réalisations essentielles. Néanmoins, les activités de Recherche & d'Analyse extra-financière et surtout d'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons s'avèrent être le levier majeur d'influence, particulièrement dans le cas des actions cotées. Nos engagements au niveau de la société de gestion en faveur de notre écosystème viennent compléter le dispositif de la chaîne d'intervention quand ils sont en lien avec les impacts positifs recherchés et la gestion des externalités négatives.

Méthodologie d'attribution des trois scores

	Empreinte instantanée	Trajectoire / dynamique	Crédibilité / confiance
Objectif	Mesurer les pressions et dépendances des émetteurs au sein de leur secteur et évaluer leur impact actuel	Analyser la tendance de l'entreprise sur chaque indicateur et son positionnement au sein de son secteur	Evaluer la crédibilité de la démarche de l'entreprise sur la biodiversité
Indicateurs	MSA.ppb	8 indicateurs répartis sur les 3 piliers : taux de recyclage des déchets, intensité eau, intensité carbone, part d'énergies renouvelables... Historique de données sur 5 ans ou a minima 3 points différents	Politiques en lien avec la biodiversité, le climat, l'eau et les ressources naturelles
Sources	Carbon 4	Refinitiv, Trucost	Refinitiv
Couverture	100%	Disqualification si absence de donnée sur 3 indicateurs	Pas de réponse à une question = réponse négative

5. Sélection des émetteurs éligibles

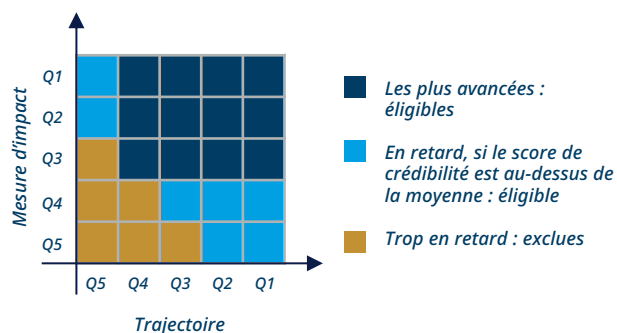
Nous croisons les trois scores obtenus à l'étape précédente pour sélectionner de façon quantitative les émetteurs éligibles à l'investissement et exclure les profils les plus en retard dans la transition.

Les scores d'empreinte et de dynamique sont répartis en quintiles afin d'obtenir une grille de lecture par secteur. Les entreprises sont alors classées selon trois profils : les leaders, les retardataires et les retardataires actifs (voir schéma ci-contre).

Les leaders (en vert) sont bien positionnés dans leur secteur à la fois sur le score d'empreinte et de dynamique, ils sont éligibles. Les émetteurs en jaune sont jugés trop en retard pour être éligibles, ils sont exclus. Pour les émetteurs en rose, nous conditionnons leur éligibilité au score de crédibilité : s'il est supérieur à 0.5 c'est-à-dire que l'entreprise est dans la 1ère moitié du classement dans son secteur, elle est repêchée, sinon elle est exclue.

L'ensemble du process extra-financier permet d'exclure plus de 30% de l'indice MSCI World (en capitalisation boursière). L'évaluation est revue une fois par an.

Matrice de décision par quintile



Au 31 décembre 2024, l'univers éligible – c'est-à-dire issu de toutes les étapes de construction relatives aux exigences ESG et à notre approche biodiversité – se

compose d'environ 780 titres. 44% des titres du MSCI World (en nombre) sont donc exclus comme résumé dans le graphe ci-après :

Filtres d'exclusion et de sélection (étapes 1 et 2)



Exclusions ESG et DNSH biodiversité :

- Exclusions notes ESG globales ~ 95 titres
- Exclusions critères environnementaux ~ 140 titres
- Exclusions DNSH biodiversité ~ 100 titres

Sélection best in class biodiversité

- ~ 430 titres exclus

Source : CPRAM, 2024

3. INVESTIR & AMELIORER – Construction du portefeuille et amélioration des indicateurs extra-financiers

A partir de l'univers éligible, le portefeuille est construit de façon quantitative selon un modèle propriétaire. Celui-ci ajuste les facteurs financiers de valorisation des entreprises selon les régimes de marché (défensive, offensive, hybride). L'ensemble des règles et objectifs du fonds sont paramétrés dans le modèle afin d'obtenir le portefeuille optimisé avec ses contraintes qui présente les profils financiers les plus attractifs. Ces règles et objectifs sont aussi bien financiers (déviation sectorielle ou géographique face à l'indice...) qu'ESG, biodiversité ou climat.

Le fonds place au même niveau l'objectif de recherche de performance financière et d'amélioration d'indicateurs extra-financiers.

Sur les aspects ESG, le fonds s'engage à avoir une note ESG moyenne supérieure à celle de son indice de référence. Ensuite, un indicateur a été défini pour chaque pilier de la méthodologie et le fonds s'engage dans une démarche d'amélioration de ces indicateurs par rapport à l'indice :



TERRE

Le portefeuille doit atteindre un taux de recyclage des déchets supérieurs au MSCI World. Cet indicateur mesure la quantité de déchets recyclés par rapport au total de déchets produits



EAU

Le portefeuille doit afficher à tout moment une intensité eau inférieure à celle du MSCI World. Pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises en portefeuille, celles-ci utilisent moins de ressources en eau que les entreprises composant l'indice



CLIMAT

À tout moment le portefeuille doit avoir une intensité carbone inférieure à celle du MSCI World. Pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré par les entreprises en portefeuille, celles-ci émettent moins de gaz à effet de serre que les entreprises composant l'indice. En outre, la part des investissements dans des sociétés ayant pris des initiatives pour réduire leurs émissions carbone doit être supérieure à celle de l'indice

[21] Source : Recherche CPRAM, un titre peut être exclu pour plusieurs raisons

4. ENGAGER – S’ENGAGER

S'agissant d'un fonds actions cotées, notre proposition d'additionnalité est apportée majoritairement par la politique d'engagement exprimée à la fois dans le dialogue avec les entreprises et le vote actif aux assemblées générales. Pour ce faire, CPRAM s'appuie sur les ressources du Groupe Amundi complétées par une équipe de 5 analystes en interne. Amundi a mis en place une politique liée à la biodiversité en 2023 et participe à de nombreuses initiatives de place NZAM, Finance for Biodiversity, CDP & SBT, Nature Action 100, La Fondation de la Mer... En 2023, plus de 2 000 émetteurs ont été engagés par le Groupe sur les thèmes liés à la transition énergétique et la préservation du capital naturel.

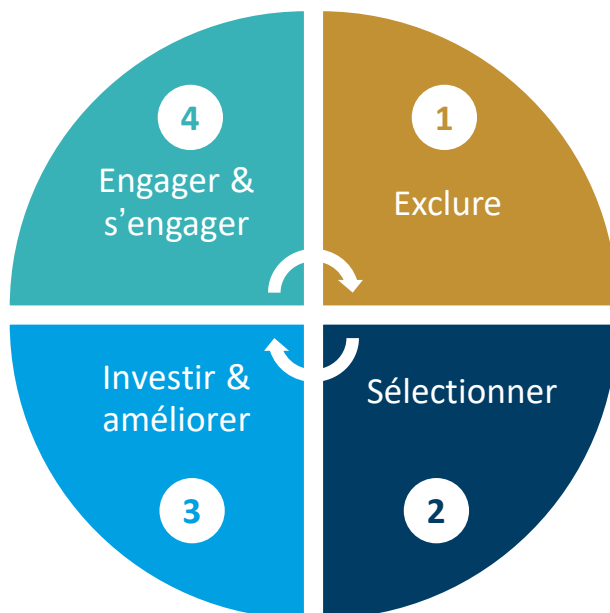
Les analystes de CPRAM ont un rôle complémentaire afin d'adresser les objectifs spécifiques du fonds et ont initié leurs actions d'engagement début 2023 sur les enjeux liés à la biodiversité notamment sur l'eau.

En complément de la politique RSE du Groupe Amundi, CPRAM cherche à être en cohérence avec les enjeux adressés par ses stratégies d'investissement. En interne, cela passe par la sensibilisation et la formation des collaborateurs. Nous avons organisé la Fresque de la Biodiversité fin 2024 et début 2025 animée par des ambassadeurs de la société de gestion qu'ils soient gérant, ingénieurs Recherche, stratégeste ou encore responsable commercial. Plus de 90% des collaborateurs y ont participé dont 100% des membres du Comité de Direction.

Des vidéos pédagogiques ont été réalisées également comme outil de formation interne. Sur l'année 2024, parmi la quinzaine de vidéos courtes enregistrées, quatre portaient sur la biodiversité et six sur le climat. Elles visaient à répondre aux principales interrogations des collaborateurs sur les cadres de référence qu'ils soient réglementaires ou scientifiques, les méthodologies d'investissement... comme par exemple la position de l'AMF sur la biodiversité, la définition des secteurs à fort impact climatique par la Commission européenne, les investissements sur le thème de la Biodiversité, la définition d'une entreprise solution climat ou biodiversité.

En externe, cela se traduit par la sensibilisation de nos parties prenantes et par l'accompagnement de projets adressant les objectifs d'impact de nos solutions. Nos experts participent en effet à la sensibilisation des investisseurs institutionnels au travers de rdv réguliers ou encore pour les investisseurs finaux au travers de contenus pédagogiques.

Depuis 3 ans, nous finançons des projets de réduction et séquestration carbone à hauteur de l'empreinte carbone de nos portefeuilles Climat : développement de l'éolien en Inde, préservation forestière au Brésil ou protection de la biodiversité au Cambodge. Nous accompagnons également les actions d'éducation des populations et de sauvegarde du patrimoine naturel de la Fondation Maud Fontenoy et du MNHN.



Cas d'investissement

Xylem

Xylem²² est une entreprise américaine de premier plan dans le domaine des technologies de l'eau. Présente dans environ 150 pays, elle propose à ses clients (collectivités, services publics, industries, agriculture, acteurs immobiliers...) des solutions innovantes pour répondre à des enjeux critiques liés à la gestion de l'eau. Les activités de Xylem sont regroupées autour de quatre segments :

- **infrastructures de l'eau** (30% des revenus en 2024) = collecte de l'eau à partir d'une source, traitement et distribution aux utilisateurs, puis traitement et renvoi des eaux usées de manière responsable dans l'environnement ;
- **solutions et services pour l'eau** (30%) = services et solutions sur mesure, en collaboration avec les clients comprenant par exemple des systèmes d'équipement pour les besoins industriels (eau d'alimentation des chaudières, ultra-haute pureté, eau de traitement, traitement des eaux usées et recyclage/réutilisation), l'externalisation à grande échelle des opérations et de la maintenance, et des services municipaux (services de contrôle des odeurs et de la corrosion, solutions de détection des fuites, d'évaluation de l'état, de gestion des actifs et de surveillance de la pression...);
- **solutions de contrôle et de mesure** (20%) = développement et fourniture de solutions intelligentes permettant une utilisation et une conservation des ressources critiques en eau et en énergie : compteurs intelligents, capacités de mesure et de contrôle, ainsi que des technologies d'infrastructure qui permettent aux clients d'utiliser plus efficacement leurs réseaux de distribution pour la livraison, la surveillance et le contrôle de ressources essentielles telles que l'eau, l'électricité et le gaz naturel.
- **eau appliquée** (20%) = fourniture aux utilisateurs finaux quel que soit le marché, commercial, résidentiel ou industriel.



Xylem est donc un acteur représentatif des entreprises qui apportent des solutions à d'autres acteurs pour réduire les pressions qu'ils exercent sur la biodiversité, ici la ressource en eau. Se faisant, elles adressent aussi bien des objectifs de l'accord de Kunming Montréal que des objectifs de développement durable des Nations Unies :

- **Objectif 6 de l'accord de Kunming Montréal²³** : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- **Objectifs de développement durable des Nations Unies²⁴** :
 - 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau comme la gestion des pénuries d'eau, la réduction des pertes d'eau et l'optimisation des systèmes d'approvisionnement en eau afin de rendre l'eau plus abordable.



[22] Source : Sustainability report 2023, <https://www.xylem.com/siteassets/sustainability/2023/xylem-2023-sustainability-report.pdf>
<https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>

[23] <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal6> [24] <https://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal>
[24] <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal6>

Exemple : la solution de métrologie AMI²⁵

Xylem a mis en place un système intégré de surveillance et de gestion de l'eau dans la commune de Vrillissia en Grèce.

L'entreprise a remplacé 8 000 compteurs mécaniques par des compteurs intelligents Sensus iPERL et installé un réseau d'infrastructure de comptage avancé (AMI) pour effectuer des relevés quasi en temps réel. Cette solution permet d'adresser des enjeux majeurs aussi bien en lien avec la préservation de la ressource en eau que de gains financiers :

- **Détection rapide des fuites** : grâce aux alarmes instantanées pour les fuites et les inversions de débit, la municipalité peut réagir rapidement, minimisant les pertes d'eau et les coûts associés.
- **Efficacité opérationnelle** : la mise en place d'un réseau AMI a réduit le temps de collecte des relevés de 20 jours à un jour, optimisant ainsi les opérations de facturation.
- **Amélioration de la précision des relevés** : les compteurs intelligents ont permis de facturer 80 000 m³ par an de consommation d'eau qui n'étaient jusque-là pas attribués.
- **Réduction de coûts** : la réduction des pertes et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle entraînent des économies significatives pour la municipalité.

8 000



Compteurs intelligents installés

1



jour de collecte nécessaire par an

80 000



m³ facturés



[25] <https://www.xylem.com/fr-fr/support/etudes-de-cas-et-livres-blancs/a-xylem-ami-metrology-solution-helps-to-reduce-water-loss-by-80000m-per-annum/>



Entretien²⁶ avec
Carine KRAUS,

Directrice Exécutive de
l'Engagement, membre du
COMEX Groupe Carrefour

Le Groupe Carrefour a pour ambition de devenir leader de la transition alimentaire pour tous avec le programme Act for Food. Pouvez-vous nous présenter les grands principes de ce programme ?

Lancé en 2018, le programme Act for Food vise à améliorer la qualité alimentaire tout en rendant accessible à tous une alimentation saine et durable. Carrefour a été le premier acteur de la grande distribution à avoir inscrit la transition alimentaire au cœur de sa stratégie et l'ensemble des pays où nous opérons y participent en intégrant leurs spécificités locales. Concrètement, Act for Food repose sur de nombreux engagements qui couvrent l'ensemble des parties prenantes et adressent des enjeux multiples : renforcer l'offre de produits frais, s'approvisionner localement, développer le bio, proposer le meilleur de la qualité au juste prix via nos produits Carrefour, former progressivement les collaborateurs à ces enjeux, ou encore préserver la biodiversité en encourageant des pratiques responsables dans notre chaîne d'approvisionnement.

Comment avez-vous mis en œuvre un tel plan de transformation à l'échelle mondiale ?

Nous nous appuyons sur un indice RSE et Transition Alimentaire que nous avons mis en place en 2018. Cet indice interne a été conçu pour mesurer les performances de nos politiques RSE sur plusieurs années ; il nous permet de suivre l'atteinte des objectifs et mobiliser les équipes en interne. L'indice fixe un objectif annuel pour 17 indicateurs répartis autour de quatre axes : Produits, Magasins, Clients et Collaborateurs (exemples dans l'encadré ci-contre). Quand le Groupe a renforcé en 2022 ses engagements en matière d'agriculture durable, de lutte contre le changement climatique, de réduction des emballages, de lutte contre la déforestation au Brésil ou encore de nutrition et d'inclusion, les nouveaux engagements ont été intégrés dans l'indice l'année suivante. Ces indicateurs sont audités par nos commissaires aux comptes.

Par ailleurs, il nous a semblé important de lier la rémunération de nos salariés à la performance de ces indicateurs. Nous avons commencé par les dirigeants dès 2019 : les performances de l'indice RSE et Transition Alimentaire sont ainsi intégrées au calcul de la rémunération des dirigeants à hauteur de 25 % et dans la rémunération du Président Directeur Général à hauteur de 20 %.

2023, nous l'avons intégré à la part collective de la rémunération variable annuelle des collaborateurs en France. Cela représente entre 4 et 12 % du bonus selon le périmètre et le niveau des collaborateurs et 10 000 personnes sont concernées par ce critère de rémunération en France.

Vous avez mentionné l'agriculture durable, la lutte contre le changement climatique et contre la déforestation au Brésil. Plus globalement, quelle est votre politique en matière de biodiversité ?

Le système alimentaire mondial dépend aujourd'hui autant de la biodiversité qu'il exerce des pressions sur elle et contribue à son érosion. En tant qu'acteur majeur de la distribution alimentaire, Carrefour a un rôle à jouer. C'est pourquoi nous avons pour ambition d'être un acteur engagé dans la préservation de la biodiversité. Des solutions doivent être développées collectivement tout au long des chaînes d'approvisionnement et de production avec l'ensemble des parties prenantes : à la fois au niveau de nos activités et opérations mais aussi en amont, en partenariat avec nos fournisseurs, et en aval, avec nos clients. Nous avons identifié cinq grands leviers d'action : la transition vers une agriculture durable, le maintien de la biodiversité pour l'approvisionnement en matières premières sensibles, l'éco-conception et l'économie circulaire des emballages sur la consigne, l'impact de nos sites sur la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Concrètement, nous avons par exemple noué des partenariats avec de grandes marques comme Heineken pour relancer la consigne. Nous avons mis en place des contrats d'engagements mutuels avec nos fournisseurs : ils réduisent les emballages et en contrepartie, nous offrons davantage de visibilité à leurs marques et produits en magasin. Sur le gaspillage, nous avons développé un système d'optimisation des approvisionnements avec une gestion en temps réel des commandes, nous avons aussi augmenté la mise en avant des produits avec des dates limites de consommation courtes ou encore noué un partenariat avec Too Good To Go. Carrefour a été la première enseigne à obtenir le label national anti-gaspillage alimentaire. Ce label a été délivré par Bureau Veritas à notre hypermarché de Montesson en 2023 et depuis une vingtaine d'autres magasins a été labellisée²⁷.

[26] Entretien réalisé le 20 mars 2025 dans les bureaux de CPRAM [27] <https://www.bureauveritas.fr/newsroom/carrefour-premiere-enseigne-obtenir-le-label-national-anti-gaspillage-alimentaire> La création de ce label s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC et a été élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, l'ADEME et l'AFNOR Normalisation.

Comment avez-vous procédé pour initier et mettre en œuvre une telle politique ?

La gouvernance et des outils de pilotage sont clés pour infuser et suivre une politique aussi globale. C'est pourquoi le sujet de la biodiversité est adressé dans les plus grandes instances ; le Conseil d'Administration de Carrefour valide la stratégie établie par le Comité exécutif Groupe et en évalue la mise en œuvre. Leurs membres ont d'ailleurs bénéficié d'une formation en la matière pour être sensibilisés aux enjeux de biodiversité et de transition climatique. Les objectifs sont intégrés dans l'indice RSE et Transition alimentaire.

Au préalable, nous avons dû réaliser une cartographie des impacts et dépendances des activités de Carrefour à la biodiversité. Pour ce faire, nous nous sommes engagés dans le programme Sciences Based Target for Nature du réseau SBTn²⁸ et avons mesuré notre empreinte biodiversité via l'outil Corporate Biodiversity Footprint (CBF). Les résultats ont permis de confirmer que notre activité de distribution de produits alimentaires, représentent plus de 95% de l'impact de Carrefour sur la biodiversité. Les activités en France et au Brésil représentent deux tiers de l'empreinte biodiversité du Groupe et sans surprise ce sont les produits d'origine animale, notamment le bœuf, qui impactent le plus la biodiversité.

Le Brésil concentre de nombreux enjeux liés à la biodiversité et vos activités locales notamment via votre chaîne d'approvisionnement ont une grande responsabilité dans votre empreinte carbone. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets de vos actions pour réduire les pressions exercées ?

Carrefour Brésil est l'un des principaux acteurs de la distribution alimentaire du pays. Conscient des enjeux et de notre responsabilité, nous avons lancé en 2022 un plan de lutte contre la déforestation et créé un Comité Forêt afin d'intensifier notre engagement et réduire l'impact de Carrefour, direct comme indirect sur la forêt et les autres écosystèmes remarquables. Aux côtés du Directeur Exécutif de Carrefour en Amérique latine et moi-même côté Groupe, trois experts de renom, tous volontaires, nous accompagnent : Dr Carlos Nobre, scientifique climatique, membre du GIEC et prix Nobel de la Paix en 2007, Dr Eduardo Assad, chercheur brésilien spécialisé dans le dérèglement climatique, et Dr Arnaldo Carneiro Filho, chercheur à l'Institut National de recherche amazonienne.

Carrefour s'est fixé un objectif de réduction de son approvisionnement en viande bovine provenant de zones critiques de 100% d'ici 2026 pour les produits vendus sous la marque Carrefour et d'ici 2030 pour les marques nationales. Pour cela, nous utilisons un outil de géo-monitoring qui nous permet de suivre en temps

réel l'évolution des zones forestières. Nous avons commencé d'abord par nos fournisseurs de premiers rangs soit 33 000 fermes avant d'étendre aux fournisseurs indirects. Dès qu'un signalement est effectué, que ce soit par l'outil, les régions ou des acteurs tierces comme les médias ou ONGs, nous procédons immédiatement au déférencement de la ferme.

Mighty Earth²⁹ vient d'ailleurs de publier un rapport qui souligne les progrès de Carrefour pour mettre fin à la déforestation au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Ils soulignent les initiatives mises en place et les objectifs fixés dans le cadre de notre politique biodiversité, très en avance par rapport à nos concurrents.

Quel rôle jouent les investisseurs selon vous sur l'amélioration des pratiques ?

Un tiers des questions posées lors des assemblées générales concernent les enjeux climatiques, la biodiversité ou le gaspillage alimentaire ! Le reste de l'année nous effectuons avec mon équipe une centaine de rendez-vous par an avec les investisseurs. Carrefour est plutôt en avance par rapport à ses pairs donc les échanges sont assez constructifs et nous avons souvent affaire à des analystes experts du secteur et de la problématique soulevée. Nous sommes dans une relation gagnant-gagnant. Nous voyons enfin les actions d'engagement des investisseurs comme un moyen de faire progresser collectivement tous les acteurs et c'est important pour l'ensemble de notre chaîne de valeur, notamment en amont.



Fiche d'identité

Chiffre clés :

- **14 000** magasins dans plus de **40** pays
- **300 000** collaborateurs
- Chiffre d'affaires 2024 : **94 550** millions d'euros (+9,9% vs 2023)

Marqueurs d'innovation / avant-gardisme :

- Ouverture du 1^{er} hypermarché en France en 1963
- Création du principe de marque de distributeurs en 1976
- Lancement d'une gamme bio certifiés dès 1997

Engagements RSE - extrait de l'indice RSE et Transition Alimentaire :

- **Produits** : **8** milliards de chiffre d'affaires de produits certifiés durables d'ici 2026 et **650** millions en alternatives végétales
- **Magasins** : **50%** de réduction du gaspillage alimentaire vs 2016
- **Clients** : retrait de **2 600** tonnes de sucre et **250** tonnes de sel pour les produits à marque Carrefour d'ici 2026 vs 2022
- **Collaborateurs** : **35%** de femmes dirigeantes d'ici 2025

[28] <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/> Le Science Based Target Network (SBTn) a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la définition d'objectifs ambitieux et basés sur la science en matière de climat et de protection de la nature.

[29] Mighty Earth est une organisation internationale qui œuvre pour la protection des forêts tropicales, des océans et du climat. Elle est connue pour ses enquêtes et rapports mettant en lumière les pratiques destructrices de certaines entreprises sur la planète. <https://mightyearth.org/>



Cas de non-investissement

Une entreprise américaine spécialisée dans la transformation des produits agricoles pour la nutrition humaine et animale n'est pas éligible à l'univers d'investissement. Cette multinationale exploite plus de 270 usines et 420 centres d'approvisionnement à travers le monde principalement dans la transformation de céréales et de graines oléagineuses en produits destinés aux marchés alimentaires, des boissons, des nutraceutiques³⁰, ou encore l'alimentation animale.

Les activités de l'entreprise sont donc au cœur des enjeux de préservation de la biodiversité d'une part et de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement du secteur agroalimentaire. En tant qu'acteur majeur de son secteur, elle doit jouer un rôle clé dans la transition vers des pratiques agricoles plus durables. Les pressions et dépendances exercées par les industriels alimentaires sur la biodiversité sont en effet parmi les plus impactantes et notamment via la chaîne d'approvisionnement : exploitation des sols, qualité de l'eau ou encore émissions de gaz à effet de serre.

Le modèle d'évaluation des pratiques biodiversité développé par CPRAM n'a pas qualifié l'entreprise pour entrer dans l'univers d'investissement éligible et cela pour diverses raisons qui convergent : controverses, actions d'engagement aboutissant à des résultats insatisfaisants, notes ESG insuffisantes sur certains critères essentiels... Si l'entreprise est disqualifiée dès la première étape liée à la politique d'exclusion spécifique à la biodiversité, elle n'aurait de toutes les façons pas passé le filtre de sélection : elle se situe parmi les plus mauvais acteurs de son secteur (derniers quintiles) à la fois en termes d'empreinte et de trajectoire sur la biodiversité.

Malgré les politiques de durabilité mises en avant par l'entreprise, elle est impliquée depuis plusieurs années dans de nombreuses controverses sur des domaines critiques en lien avec la biodiversité : la déforestation, la perte de biodiversité liée à sa chaîne d'approvisionnement en huile de palme ou

soja. Cette situation soulève des questions quant à la capacité et à la volonté de l'entreprise d'exercer une diligence raisonnable en matière de droits de santé, sécurité et droit de l'Homme lors de la sélection de ses fournisseurs.

Par exemple, elle est clairement identifiée comme l'un des cinq principaux négociants liés à la déforestation dans les zones sensibles de l'Amazonie et du Cerrado au Brésil, avec plus de 7 000 hectares de défrichement constatés entre 2019 et 2021, dont 5 000 hectares potentiellement illégaux. L'entreprise travaille avec des fournisseurs impliqués dans la déforestation et la perte de biodiversité, notamment au Brésil, en Indonésie, en Malaisie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Un de ses fournisseurs a été accusé de travail forcé et de traite des êtres humains, ce qui a conduit la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) à suspendre certains certificats de durabilité et les importations du fournisseur ont même été interdites par les autorités américaines en 2021. La multinationale a également été liée à Indofood Agri, un fournisseur impliqué dans des violations présumées des droits des travailleurs.

Cela se reflète dans l'évaluation ESG de l'entreprise qui a une note globale inférieure à la moyenne de ses pairs. Cela est le fruit de très mauvaises évaluations sur des critères importants : biodiversité & pollution, chaîne d'approvisionnement en lien avec les enjeux environnementaux d'une part et sociaux d'autre part. Dans le cadre de notre processus de suivi des controverses et de la politique biodiversité et services écosystémiques du Groupe, l'entreprise est suivie de près par l'équipe d'analystes ESG. Dans ce contexte, la procédure d'escalade a été activée avec le plafonnement de la note sur le critère biodiversité & pollution, rendant inéligible de fait le titre à l'univers d'investissement du fonds Biodiversité.

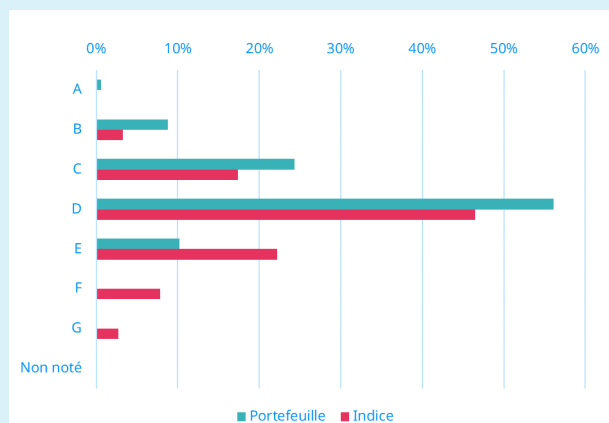
[30] La nutraceutique, un terme issu de la contraction des mots "nutrition" et "pharmaceutique", désigne l'ensemble des produits dérivés de sources alimentaires qui offrent des avantages à la fois nutritionnels et thérapeutiques. <https://www.terraviva.fr/complements-alimentaires/nutraceutique>

Indicateurs du profil biodiversité & climat

Les données présentées ici³¹ illustrent les résultats de l'approche méthodologique à la fois dans la construction de l'univers et dans l'atteinte des objectifs au niveau du portefeuille. Ces données, qu'elles soient ESG, climat ou biodiversité expriment le profil extra-financier du portefeuille comparé à son indice sur la base des données au 31/12/2024. Dès la publication du second rapport annuel d'impact, nous serons en mesure de publier la dynamique sur les indicateurs les plus pertinents.

Profil ESG³²

Les différentes exclusions ESG appliquées à l'indice de départ se reflètent dans le profil de notation du portefeuille comparé à l'indice MSCI World. Ainsi, près de 90% des investissements du portefeuille ont une notation ESG supérieure ou égale à D alors que l'indice n'en a que 67,3%. Le portefeuille n'a aucun investissement sur des émetteurs notés F ou G contre 10,4% pour l'indice.



Evaluation de la prise en compte des enjeux climatiques

Depuis le lancement de notre gamme de solutions d'investissement sur la transition climatique, nous nous appuyons sur les données du CDP et sur l'initiative SBT. Le CDP est une organisation non gouvernementale qui évalue depuis plus de 20 ans les politiques et stratégies des entreprises en faveur de la transition vers une économie bas carbone. Leur évaluation annuelle sur la base d'un questionnaire revu selon les dernières exigences aboutit à une notation allant de A à D, A étant considéré comme les meilleures pratiques. L'initiative SBT valide les plans d'action des entreprises pour limiter l'impact de leurs activités sur le réchauffement climatique. Le cadre d'analyse est déterminé spécifiquement à chaque secteur selon les recommandations scientifiques.

Plus de la moitié du portefeuille est investi dans des entreprises ayant obtenu la validation de leurs objectifs climatiques par l'initiative SBT contre 48,4% pour l'indice. 11,6% sont en attente de la validation.

Nous l'avons mentionné précédemment, la transition qu'elle soit en faveur de la biodiversité ou du climat doit se faire en accompagnement les secteurs dont l'enjeu de la transition est le plus fort. Le portefeuille est exposé à 62% sur les secteurs à fort enjeu climatique.

	Portefeuille	Indice
% secteurs à fort enjeu climatique	62%	57%
% SBT validés	50,8%	48,4%
% SBT soumis	11,6%	12,6%
Note CDP climat A	41,1%	35,2%
Note CDP climat B	32,7%	30,8%

[31] Source : CPRAM, données au 31/12/2024

[32] Méthodologie ESG propriétaire Amundi, pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique générale d'investissement responsable est disponible sur notre site Internet : <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable-esg>

Empreintes climat

CPR Biodiversité Actions Monde dispose d'une intensité carbone de 99.5 téq CO2 contre 139.3 pour l'indice. Cela signifie que pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises en portefeuille réduisent de plus de 28% leur émissions carbone par rapport à l'indice.

L'empreinte carbone du portefeuille calculée en million d'euros investi est quant à elle réduite de 19.7% par rapport à l'indice.

	Portefeuille	Indice	Réduction
Intensité carbone	99,5	139,3	-28,6%
Empreinte carbone	44,9	56,0	-19,7%

Evaluation de la prise en compte des enjeux biodiversité

Les données présentées ici visent deux objectifs :

- la transparence sur les politiques et indicateurs qui nous semblent indispensables à la bonne prise en compte des enjeux dans les stratégies
- la mesure des impacts et dépendances des entreprises selon une sélection d'indicateurs sur les trois piliers inhérents à notre méthodologie Terre/Eau/ Climat.

En synthèse et sans surprise au regard de la méthodologie, le profil des entreprises en portefeuille est plus avancé quant aux impacts & dépendances sur la biodiversité quel que soit le pilier Terre, Eau ou Climat.

Si le cadre TNFD est encore émergent et que les efforts de la part des entreprises pour s'y conformer sont très importants, 13% du portefeuille est investi dans des entreprises qui publient des reportings TNFD contre 8% pour l'indice.

	Portefeuille	Indice	Couverture		Source
% secteurs à fort enjeu biodiversité	75.6%	71.4%	100%	100%	CPRAM
% des entreprises qui déclare selon le cadre de la TNFD	13%	8%	100%	100%	Refinitiv
% d'entreprises ayant placé les enjeux de biodiversité en contrôle au niveau du conseil d'administration et en responsabilité au niveau de la direction générale	27%	23%	74%	68%	Questionnaire CDP Climat
MSA (BIA GBS MSA.ppb*)	132	159	99%	98%	Carbon 4 Finance
Energie renouvelable consommée (%)	34%	33%	83%	76%	Refinitiv
Consommation totale d'énergie (GJ) / chiffre d'affaires	452	826	97%	89%	Refinitiv
Total des déchets dangereux tonne) / chiffre d'affaires	47	57	55%	50%	Refinitiv
Taux de recyclage des déchets (%)	52%	45%	78%	71%	Refinitiv
Quantité d'eau utilisée (tonne) / chiffre d'affaires	2 223	6 277	86%	82%	Refinitiv

Source : Recherche CPRAM, données au 31/12/2024

L'engagement, et le vote, leviers majeurs de notre additionalité

Politique biodiversité et services écosystémiques du Groupe

La biodiversité et plus largement les services écosystémiques sont intégrés dans la politique générale d'investissement responsable du Groupe Amundi dans laquelle s'inscrit CPRAM³³. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous reconnaissons l'impact de la biodiversité sur la valeur de nos investissements, et par conséquent de sa protection et de sa restauration. En 2021, Amundi a signé le **Finance for Biodiversity Pledge**.

Objectif et champ d'application

La politique biodiversité vise à rassembler les actions menées par Amundi en la matière et à les relier à une politique globale. Cette politique adresse les quatre principaux facteurs responsables de la perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers, le changement climatique, la pollution, l'utilisation et l'exploitation directe des ressources naturelles³⁴.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Cette politique considère les activités qui présentent un potentiel impact critique sur les forêts ou sur l'eau, les activités d'exploitation minières en haute mer, et plus largement les activités extractives des sociétés d'exploitation minière, pétrolière et gazière qui opèrent dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité. La politique considère également la production de pesticides, ainsi que les principaux producteurs et utilisateurs de plastique à usage unique. Toutes les entreprises ainsi identifiées font l'objet d'un dialogue dédié afin d'apporter des améliorations.

Notation ESG des entreprises exposées aux risques liés à la biodiversité

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

Utiliser notre rôle d'investisseur pour influencer les émetteurs

Amundi mène des actions d'engagement avec les entreprises figurant sur la liste prioritaire (cf. ci-dessus) et avec celles pour lesquelles le sujet de la biodiversité est pertinent. Nous demandons aux entreprises de mieux intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans leur stratégie, à la fois dans les opérations directes et tout au long de la chaîne de valeur. Cet engagement suit une double approche. En premier lieu, nous collaborons de manière proactive avec les entreprises sur l'identification et la gestion des risques liés à la biodiversité et aux écosystèmes. Ensuite, nous pouvons intervenir de manière réactive en cas d'abus ou d'allégation. Dans ce cas, nous cherchons à nous assurer de la prise en compte de mesures appropriées pour remédier efficacement à la situation.

Amundi s'attache à traiter les risques liés à la biodiversité et aux services écosystémiques en encourageant les entreprises à reconnaître leur exposition à ces risques et à prendre des mesures concrètes pour prévenir et résoudre les problèmes s'ils surviennent. En outre, selon la situation, nous menons des actions d'engagement directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs.

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan d'action ou de remédiation semble faible, nous pouvons adopter un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion de l'émetteur de l'univers d'investissement actif, c'est-à-dire de toutes les stratégies d'investissement actives sur lesquelles Amundi a toute discrétion. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note ESG sur un ou plusieurs critères, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique.

[33] La politique générale d'investissement responsable est disponible sur notre site Internet : <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

34. Le changement climatique est déjà abordé à travers les politiques existantes d'Amundi en matière de charbon thermique et de combustibles fossiles non conventionnels. Les espèces envahissantes, considérées comme le cinquième facteur principal de perte de biodiversité par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ne sont pas encore explicitement abordées par la politique en raison du manque de données appropriées disponibles.

Notre axe d'engagement « Préservation du capital naturel »³⁴

Chez Amundi, l'engagement sur le capital naturel se concentre sur les domaines clés où les activités des entreprises ont un impact sur la perte de biodiversité et le capital naturel, dont beaucoup contribuent au franchissement des frontières planétaires³⁵. Ces activités sont identifiées et traitées dans le cadre de la politique d'Amundi en matière de biodiversité et de services écosystémiques, qui se concentre sur les entreprises fortement exposées à des activités nuisibles à la biodiversité, qui ne disposent pas de processus ou d'informations suffisants ou qui ont été impliquées dans de graves controverses. Elle s'applique aux émetteurs qui sont signalés dans les thèmes de notre politique décrits ci-dessous.

Dans le cadre des facteurs de perte de biodiversité, la politique s'applique à tous les secteurs dans lesquels les émetteurs ont :

- des activités ayant un impact critique potentiel sur les forêts et la déforestation avec des controverses connexes ou sans politique valide
- une implication dans l'exploitation minière et/ou l'exploration en eaux profondes
- des activités controversées concernant le changement d'utilisation des terres/de la mer dans des zones de biodiversité sensible
- des activités ayant un impact critique potentiel sur l'eau et une exposition à des controverses liées à l'eau
- une exposition à des polluants controversés, y compris la production de pesticides, les PFAS, la production de plastique à usage unique et les utilisateurs de plastique à usage unique
- une exposition à d'autres activités polluantes controversées.

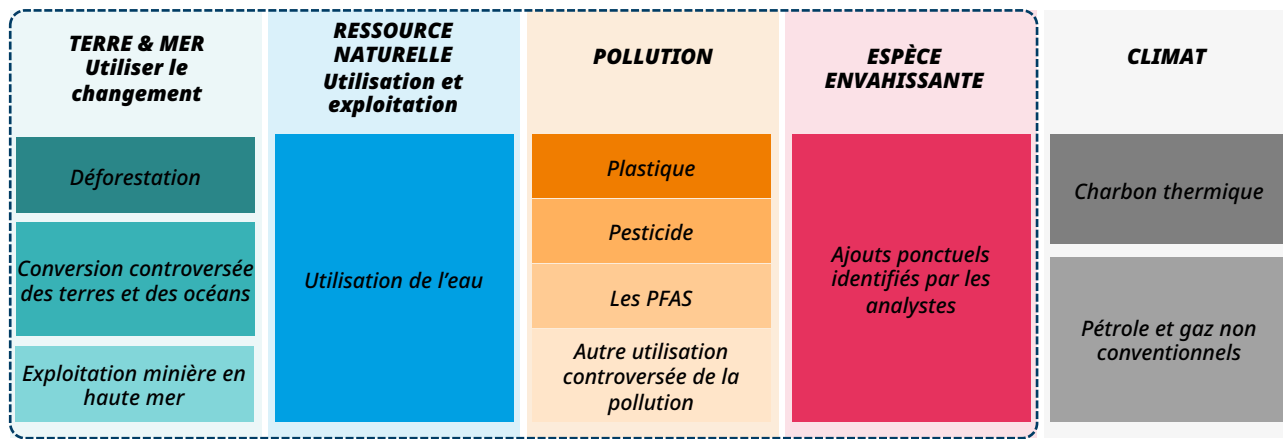
- des activités controversées concernant le changement d'utilisation des terres/de la mer dans des zones de biodiversité sensible
- des activités ayant un impact critique potentiel sur l'eau et une exposition à des controverses liées à l'eau
- une exposition à des polluants controversés, y compris la production de pesticides, les PFAS, la production de plastique à usage unique et les utilisateurs de plastique à usage unique
- une exposition à d'autres activités polluantes controversées.

Amundi mène des actions d'engagement avec toutes les entreprises identifiées dans la politique, ainsi qu'avec d'autres entreprises pour lesquelles les sujets liés à la biodiversité sont jugés très importants. Nous pouvons nous engager à la fois sur les principales activités responsables de la perte de biodiversité et sur les stratégies globales de l'entreprise en matière de préservation du capital naturel. Nous cherchons à encourager les entreprises à accélérer le rythme pour remédier à leurs impacts sur la nature, y compris ceux identifiés dans le cadre de notre politique en matière de capital naturel.

Nous vous invitons à compléter la lecture de ce présent rapport par le rapport d'engagement Amundi 2024. Nous y décrivons quelques-uns des principaux thèmes adressés dans le cadre de l'axe d'engagement préservation du capital naturel : protection des océans, déforestation, pesticides, PFAS, pollution plastique... Sont développés les objectifs visés par le thème d'engagement, la sélection des entreprises, le suivi et les avancées constatées ainsi que les prochaines étapes. Des exemples notamment d'entreprises identifiées dans le cadre de la politique d'Amundi sur la biodiversité et les services écosystémiques décrite en page précédente viennent illustrer les différentes campagnes d'engagement.

Une politique axée sur les activités qui entraînent la perte de biodiversité

Comment abordons-nous les cinq facteurs de biodiversité à travers notre politique en matière de biodiversité ?



[34] Extrait du rapport d'engagement 2024 du Groupe Amundi disponible en intégralité sur notre site

<https://cpam.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

[35] Nous couvrons toutes les limites planétaires, à l'exception de deux d'entre elles : le changement climatique (abordé dans le cadre du concept « net zero ») et l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, qui a fait l'objet du protocole de Montréal en 1987, lequel a permis d'éliminer progressivement la production et la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone à l'échelle mondiale, ce qui en a fait une préoccupation moins importante aujourd'hui. [The Montreal Protocol on Substances That Deplete the Ozone Layer - United States Department of State](#)

Campagne d'engagement sur les politiques biodiversité

Malgré la sensibilisation croissante à ce sujet, les entreprises n'en sont qu'à leurs débuts lorsqu'il s'agit de comprendre non seulement l'impact qu'elles ont sur la nature, mais aussi la manière dont elles dépendent de la nature. Cela inclut les risques associés pour l'entreprise si elle n'agit pas. En outre, les entreprises qui sont désormais conscientes des risques n'en sont qu'à leurs débuts lorsqu'il s'agit de comprendre comment mesurer, traiter et rendre compte des paramètres liés à la biodiversité. Des cadres d'orientation et d'établissement de rapports commencent à voir le jour, tels que le TNFD³⁶, le SBTN³⁷, l'ESRS E4³⁸ (dans le cadre de la directive sur le devoir de diligence des entreprises), ainsi que le Cadre mondial pour la biodiversité après 2020 de Kunming-Montréal³⁹, ratifié lors de la COP15 en 2022 (GBF). Ces textes fourniront aux entreprises davantage d'orientations et de structures sur la manière d'accélérer les actions en faveur de la biodiversité et de rendre compte de ces actions.

Cependant, malgré la compréhension croissante des risques liés à la nature, de nombreuses entreprises n'en sont encore qu'aux premiers stades de l'évaluation de leurs liens avec la nature⁴⁰, sans parler de l'établissement de rapports conformes aux cadres internationaux. Selon la World Benchmarking Alliance, seules 5 % des grandes entreprises du monde entier divulguent leurs impacts sur la nature⁴¹. En ce qui concerne les dépendances, cet écart est encore plus prononcé, puisque seulement 1 % des entreprises évaluent leur dépendance à l'égard de la nature. En ce qui concerne les dépendances, cet écart est encore plus prononcé, puisque seulement 1 % des entreprises évaluent leur dépendance à l'égard de la nature. Le benchmark inaugural Nature Action 100 publié en 2024 a révélé des observations similaires avec seulement 1 entreprise sur 100 divulguant une évaluation complète de la matérialité des dépendances, des impacts, des risques ou des opportunités liés à la nature. Bien que nous puissions prédire que la situation évoluera positivement en 2025 avec le CSRD de l'UE exigeant la divulgation des impacts et dépendances matériels pour les grandes entreprises, il est probable qu'une lacune majeure subsiste dans les rapports mondiaux. Cela démontre la nécessité croissante pour les investisseurs d'approfondir le sujet afin qu'ils puissent mieux évaluer leurs propres impacts et dépendances dans leurs portefeuilles d'investissement.

Actions d'Amundi

Amundi a lancé un engagement dédié à la stratégie de biodiversité en 2021. Cet engagement vise à renforcer la prise de conscience et l'action en faveur de la nature dans une série de secteurs où les liens matériels avec la nature sont élevés. Les entreprises ciblées sont notamment celles qui sont exposées à des controverses liées à la nature ou qui ont été signalées dans notre rapport Biodiversité et services écosystémiques.

Ces engagements demandent aux entreprises de prendre des mesures pour analyser et rendre compte de leurs relations avec la nature, notamment en cartographiant leurs impacts, leurs dépendances, ainsi que les risques et opportunités associés. En comprenant mieux leurs liens avec la nature et l'importance financière qui en découle, les entreprises peuvent prendre des mesures essentielles pour mieux faire face aux risques identifiés et atténuer leurs impacts.

Dynamique et résultats

Dans l'ensemble, nous partageons les mêmes points de vue que la World Benchmarking Alliance et Nature Action 100 (NA100). La dynamique de prise en compte de la nature par l'évaluation et la communication des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités reste lente. Toutefois, nous constatons une amélioration dans certaines entreprises, y compris celles dont l'engagement en faveur de la nature a débuté il y a plus de trois ans.

Prochaines étapes

En seulement deux ans, nous avons constaté des progrès notables de la part des entreprises, mais il reste manifestement beaucoup de travail à accomplir. Nous poursuivrons nos engagements jusqu'en 2025 et espérons voir des avancées majeures dans le contexte des rapports CSRD et de l'établissement de nouveaux objectifs pour 2025-2030. Nous continuerons à nous engager auprès des entreprises pour nous assurer qu'elles prennent suffisamment en compte les risques liés à la nature, y compris ceux qui sont signalés dans notre politique de la nature pour des questions matérielles spécifiques.

[36] Taskforce Nature Related Financial Disclosures, <https://tnfd.global/>

[37] Science Based Targets Network <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

[38] <https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FsiteAssets%2F11%2520Draft%2520ESRS%2520E4%2520Biodiversity%2520and%2520ecosystems%2520November%25202022.pdf&AspxAutoDetectCookieSupport=1>

[39] <https://www.cbd.int/conferences/post2020> [40] <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/news/nature-benchmark-press-release-2024/>

[41] <https://www.natureaction100.org/first-company-benchmark-release/>
<https://sciencebasedtargetsnetwork.org/company/why-set-sbts/initiatives/csrd/>

Exemple⁴² : engagement collaboratif via Nature Action 100

Amundi a joué un rôle actif dans l'engagement avec une entreprise asiatique de commerce électronique lors du lancement de l'engagement collaboratif Nature Action 100 en 2024. NA 100 est une initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs et visant à soutenir une plus grande ambition et des actions pour inverser la perte de la nature et de la biodiversité.

L'entreprise distribue et vend au détail divers produits allant de l'électronique grand public à l'habillement en passant par l'alimentation, les produits chimiques et d'autres produits. Elle fournit également des services en ligne tels que des achats, le développement de moteurs de recherche et des services cloud à des clients du monde entier. Ces dernières années, l'entreprise a bénéficié d'un élan positif sur sa stratégie ESG globale et sur le climat, comme le montre son alignement accru sur les normes de reporting ESG telles que l'ISSB et la TCFD. Toutefois, l'entreprise n'en est qu'à ses débuts en matière de biodiversité, comme la plupart des entreprises de l'indice de référence NA 100. La stratégie de l'entreprise en matière de nature se limite à de petits efforts et à des exemples anecdotiques, principalement axés sur les bâtiments et les opérations directs, l'écologisation du siège social et la réduction des déchets dans les bureaux grâce à des stratégies de gestion des déchets.

Actions d'Amundi

L'engagement collaboratif s'est principalement concentré sur les attentes générales des investisseurs décrites par l'initiative NA 100, notamment :

- 1 Ambition** - encourager les entreprises à s'engager publiquement à minimiser leur contribution aux principaux facteurs de perte de la nature et à conserver et restaurer les écosystèmes tout au long de leurs chaînes de valeur d'ici à 2030.
- 2 Évaluation** - évaluer et divulguer publiquement les dépendances, les impacts, les risques et opportunités liés à la nature tout au long de la chaîne de valeur.
- 3 Objectifs** - se fixer des objectifs scientifiques fondés sur des évaluations, adaptés au contexte et associés à des échéances ; publier les progrès réalisés chaque année par rapport à ces objectifs.
- 4 Mise en œuvre** - élaboration d'un plan à l'échelle de l'entreprise sur la manière d'atteindre les objectifs.
- 5 Gouvernance** - établir un contrôle par le conseil d'administration et divulguer le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion de la biodiversité.

Résultats de l'engagement et dynamique de l'émetteur

En 2024, les analystes d'Amundi ont eu deux entretiens avec l'entreprise pour échanger sur ce sujet. L'entreprise s'est montrée très ouverte au dialogue et désireuse de connaître les attentes des investisseurs. Au cours de nos échanges, l'entreprise a détaillé certains de ses efforts, notamment l'utilisation de l'IA pour mieux identifier les produits qui pourraient être en violation des lois visant à lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages. En outre, l'entreprise a indiqué lors de ces appels qu'elle s'efforçait de promouvoir l'agriculture durable et les chaînes d'approvisionnement durables. En outre, l'entreprise a commencé à analyser certains sujets tels que les déchets et l'eau. Elle a également mentionné l'existence d'une politique environnementale interne qui inclut la biodiversité, mais cette politique ne semble pas faire l'objet d'une supervision à haut niveau et il n'y a pas de groupe de travail spécifique sur la nature en interne, ce qui permettrait de mieux piloter une stratégie transversale sur la nature dans tous les départements.

Il est encore trop tôt pour constater une évolution concrète, car il ne s'agit que de la première année de l'engagement. Plus tard dans l'année, lors du deuxième appel, qui a eu lieu après la publication du NA100 Benchmark, l'entreprise a mentionné qu'elle travaillait sur la communication interne sur la nature et sur les attentes du NA100 via un webinaire pour les équipes et les départements. Nous considérons cela comme un signe positif que l'entreprise travaille en interne sur le sujet, ce qui, nous l'espérons, conduira à une meilleure stratégie à l'avenir.

Prochaines étapes

Nous sommes impatients de poursuivre notre dialogue avec l'entreprise en 2025. En 2024, nous l'avons aidée à identifier certains des « fruits à portée de main » qu'elle peut facilement améliorer à court terme. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une stratégie spécifique en matière de nature et d'une gouvernance et d'une surveillance accrues. Nous espérons voir une évolution dans un avenir proche qui aidera l'entreprise à établir une base et à commencer à s'attaquer aux risques liés à la nature de manière plus concrète dans l'ensemble de ses opérations.

[42] Extrait du rapport d'engagement 2024 du Groupe Amundi disponible en intégralité sur notre site : <https://cpam.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>

Statistiques concernant le fonds

Sur l'année écoulée, CPR Biodiversite Actions Monde a participé activement à 97% des Assemblées Générales. Cela représente 1 826 résolutions votées. Amundi a exprimé au moins un vote « contre » une résolution portée par l'entreprise dans 86% des Assemblées Générales.

Parmi les 607 résolutions auxquelles nous nous sommes opposées, 2/3 portaient sur la structure des conseils. Le vote d'opposition intervient quand la proposition n'est pas en ligne avec la politique d'engagement du Groupe ou comme levier de notre politique d'escalade.

A titre d'illustration⁴³, Amundi s'est opposée à la nomination du président du comité d'audit d'un acteur de référence du secteur de l'hygiène et des biens de consommation courante. Cette décision, mise en œuvre pour la deuxième année consécutive, est un levier de la procédure d'escalade de la politique d'engagement du Groupe sur la biodiversité. En effet, Amundi est préoccupée par l'approche de la multinationale américaine en matière de réduction de la déforestation et de la pollution plastique. Nous considérons que les objectifs que l'entreprise s'est fixés sont en retard par rapport à ceux de ses pairs, malgré notre dialogue constructif avec l'entreprise sur ce sujet.

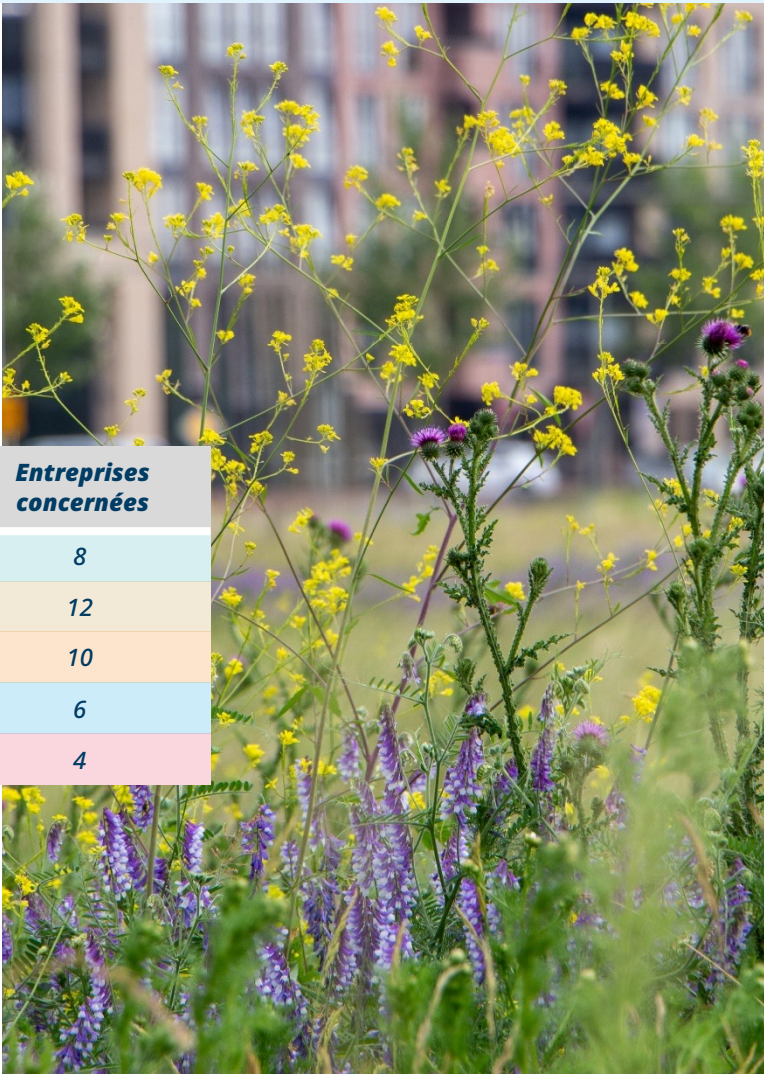
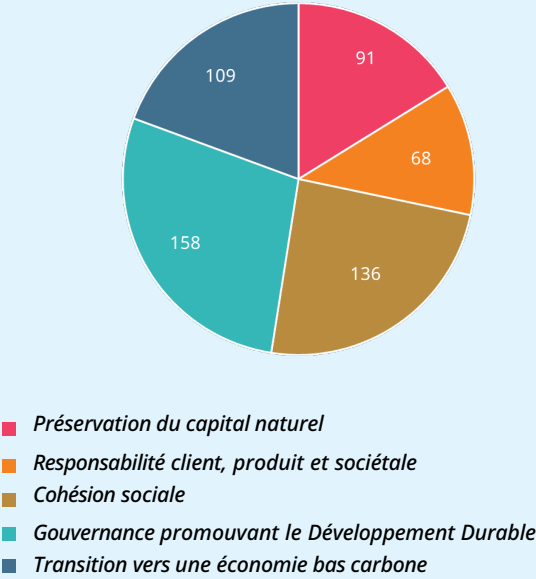
562 actions d'engagement ont été menées avec les entreprises en portefeuille. 95 entreprises ont été ciblées par au moins une action d'engagement, soit 87.5%. Ces actions concernaient aussi bien des sujets Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance.

33 émetteurs représentant 36.3% des investissements du portefeuilles ont été engagés sur des problématiques en lien avec la préservation du capital naturel.

Principaux thèmes	Entreprises menées	Entreprises concernées
Biodiversité - Général	20	8
Economie circulaire	21	12
Plastique	18	10
Consommation en eau	10	6
CDP Forêt	8	4

[43] Sources : CPRAM et Amundi au 31/12/2024. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote d'Amundi 2024

Répartition des actions d'engagement par thème



Nos experts biodiversité⁴⁴



Rodolphe Taquet, CIIA
Responsable Pôle Nouveaux
Territoires Quant, Gérant Actions
quantitatives, Animateur Fresque de
la biodiversité



Nermine Moussi, CFA
Gérante Actions quantitatives



Antoine Gougeon
Ingénieur financier, Chief Data
Officer, Animateur Fresque de la
biodiversité



Guillaume Pitsch
Ingénieur financier, Chargé des univers
thématiques, Animateur Fresque de la
biodiversité



Noémie Hadjadj-Gomes
Responsable de l'équipe
Investissement Responsable,
Méthodes & Solutions



Juliette Cohen
Stratégiste Senior
Animatrice Fresque du Climat

Ressources

Article - **Banques centrales et biodiversité** par Juliette Cohen, Stratégiste chez CPRAM, janvier 2025
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/experts/article/banques-centrales-et-biodiversite>

Vidéo - **Biodiversité : Comment les entreprises et investisseurs peuvent contribuer à la transition environnementale ?** par Antoine Gougeon, Ingénieur financier - Chief Data Officer, octobre 2024
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/experts/video/biodiversite-comment-les-entreprises-et-investisseurs-peuvent-contribuer>

Article - **La gouvernance mondiale pour la préservation de la biodiversité** par Juliette Cohen, Stratégiste chez CPRAM, octobre 2024
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/megatrends/biodiversite-la-gouvernance-mondiale>

Article - **Lutter contre l'érosion de la biodiversité : un enjeu mondial**, mai 2024
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/megatrends/lutter-contre-l-erosion-de-la-biodiversite-un-enjeu-mondial>

Communiqué de presse - Biodiversité : CPR Asset Management lance une nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité, janvier 2024
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/experts/article/biodiversite-cpram-lance-une-nouvelle-strategie-en-faveur-de-la-biodiversite>

Article - **Gestion des eaux usées et assainissement, l'urgence d'agir pour préserver l'environnement et la biodiversité**, novembre 2023
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/megatrends/preservation-de-la-biodiversite-un-autre-enjeu-environnemental-cle>

Article - **Préservation de la biodiversité, un (autre) enjeu environnemental clé**, août 2022
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/publications/megatrends/gestion-des-eaux-usees-et-assainissement-l-urgence-d-agir-pour-preserver-l-envir>

[44] Rien ne garantit que les professionnels actuellement employés par CPRAM continueront à l'être, ni que les performances ou les succès passés de l'un d'entre eux serviront d'indicateur de ses performances ou de ses succès futurs.

Mentions légales

Les logos ou marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de *chaque titulaire*.

Pour plus d'informations sur le fonds, veuillez vous référer au prospectus publié sur le site internet CPRAM
<https://cpram.com/fra/fr/particuliers/products/FR001400ROY9>

Informations promotionnelles non contractuelles destinées au public, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre de contrat. Cette brochure n'est pas à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. Investir implique un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Veuillez vous référer au prospectus/document d'informations clés (DIC) et au reporting avant de prendre toute décision finale d'investissement. Pour plus d'informations, consulter le site de CPRAM, www.cpram.com.

Toutes les informations présentées sont réputées exactes à fin mars 2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable de CPR Asset Management.

Les informations MSCI sont exclusivement destinées à votre usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées comme base ou composante d'un instrument financier, produit ou indice. Aucune des informations MSCI n'est destinée à tenir lieu de conseil en investissement, ni de recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) toute sorte de décision d'investissement, et ne saurait être invoquée à ce titre. Les données et analyses historiques ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie de toute analyse, prévision ou prévision de performance future. Les informations MSCI sont fournies

« en l'état » et l'utilisation de ces informations suppose d'assumer l'intégralité du risque lié à toute utilisation de ces informations. MSCI, chacune de ses sociétés affiliées et les autres personnes impliquées dans la compilation, le calcul ou la création de toute information MSCI (collectivement désignées les « Parties MSCI »), ou en lien avec ces activités, déclinent expressément toute garantie (y compris, sans s'y limiter, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de ponctualité, de non-contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) concernant ces informations. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas une Partie MSCI n'aura de responsabilité pour tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans s'y limiter, les pertes de bénéfices) ou tout autre dommage.

CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF
n° GP 01-056 - 91-93, boulevard Pasteur, CS 61 595 - 75730 Paris Cedex 15 - France - 399 392 141 RCS Paris

Publié en juin 2025.

ID Numéro : 4639965

*Amundi,
un partenaire de confiance qui
agit chaque jour dans l'intérêt
de ses clients et de la société*



[amundi.com](https://www.amundi.com)